
Bruxelles – 19 mars 2024 – 8:35 CET

AB InBev lance des offres publiques d'achat en numéraire pour un prix d'achat total allant jusqu'à 2 milliards d'USD sur deux séries d'obligations libellées en USD et trois séries d'obligations libellées en EUR

19 mars 2024 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext : ABI) (NYSE : BUD) (MEXBOL : ANB) (JSE : ANH) a annoncé aujourd'hui le lancement d'offres d'achat en numéraire par AB InBev et ses filiales détenues à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**") et Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**", et ensemble avec AB InBev and ABIWW, les "**Sociétés**") sur toutes obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de 2 milliards d'USD (dollars des Etats-Unis) (ce montant, tel qu'il peut être augmenté ou réduit, le "**Plafond de l'Offre**") de (i) trois séries d'obligations libellées en EUR (euro) émises par AB InBev (les "**Obligations EUR**") et (ii) une série d'obligations libellées en USD émises par ABIWW et ABC et une série d'obligations libellées en USD émises par ABIWW (ensemble, les "**Obligations USD**") telles que décrites dans le tableau ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

Les Offres Publiques sont faites selon les modalités telles que décrites dans l'offre d'achat datée du 19 mars 2024 (l'"**Offre d'Achat**"). Les termes non définis dans le présent communiqué de presse ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat. Des copies de l'Offre d'Achat sont disponibles aux Porteurs via l'agent d'information Global Bondholder Services Corporation sur leur site internet <https://gbsc-usa.com/registration/abi> ou en appelant au +1 (855) 654-2014 (sans frais) ou le +1 212-430-3774 (pour les banques et les courtiers).

Selon les modalités décrites dans l'Offre d'Achat, AB InBev, ABIWW et ABC offrent chacune de racheter jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre, les Obligations émises par chacune d'elles et reprises dans le tableau ci-dessous, sous réserve des Niveaux d'Acceptation Prioritaires (tels que définis ci-dessous). Les Obligations rachetées dans le cadre des Offres Publiques seront retirées du marché et annulées.

Obligations listées ci-dessous jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre(a) de 2.000.000.000 d'USD

Noms des Obligations ^(f)	ISIN / CUSIP (si applicable)	Montant en Principal Restant dû	Date d'Echéance	Emetteur et Offrant	Niveau d'Acceptation Prioritaire ^(b)	Titre de Référence / Taux mid-swap Interpolé ^(c)	Marge Fixe (point de B base) ^(d)	Paiement d'Offre Précoce (par \$1,000 ou €1,000, selon le cas) ^(e)	Page Bloomberg de Référence
Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026	US03522AAG58/ 03522AAG5 144A: US03522AAD28/ 03522AAD2 Reg S: USU00323AD40/ U00323AD4	\$2.254.500.000 ^(g)	1 ^{er} février 2026	ABIWW et ABC	1	UST à 4,625% venant à échéance le 28 février 2026	15	\$30	PX1
Obligation à 2,700% venant à échéance en 2026	BE6265142099	€1.000.000.000	31 mars 2026	AB InBev	2	2026 Taux Mid-Swap Interpolé	-7	€30	IRSB UE (Source du Prix : BGN)
Obligations à 2,125% venant à échéance en 2027	BE6320934266	€1.000.000.000	2 décembre 2027	AB InBev	3	2027 Taux Mid-Swap Interpolé	5	€30	IRSB UE (Source du Prix : BGN)
Obligations à 4,000% venant à échéance en 2028	US035240AL43/035240AL4	\$2.500.000.000	13 avril 2028	ABIWW	4	UST à 4,250% venant à échéance le 28 février 2029	30	\$30	PX1
Obligations à 2,000% venant à échéance en 2028	BE6285455497	€3.000.000.000	17 mars 2028	AB InBev	5	2028 Taux Mid-Swap Interpolé	15	€30	IRSB UE (Source du Prix : BGN)

(a) Les offres concernant les Obligations sont soumises à un Plafond de l'Offre égal à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus) allant jusqu'à un montant de \$2.000.000.000, sous réserve des modalités décrites dans l'Offre d'Achat.

(b) Nous accepterons des Obligations dans l'ordre de Niveau d'Acceptation Prioritaire respectif spécifié dans le tableau ci-dessus (chacun, un "**Niveau d'Acceptation Prioritaire**", le niveau "1" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus élevé et le niveau "5" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus faible), sous réserve des modalités décrites dans l'Offre d'Achat.

(c) Le Titre de Référence applicable sera utilisé pour calculer la Prix Total (tel que défini ci-dessous) payable pour chaque série d'Obligations USD, et le taux Mid-Swap Interpolé applicable sera utilisé pour calculer le Prix Total payable pour chaque série d'Obligations EUR. Le Prix Total payable en vertu des Offres Publiques sera calculé et déterminé comme prévu dans l'Offre d'Achat.

(d) La Marge Fixe applicable sera utilisée pour calculer le Prix Total applicable payable pour chaque série d'Obligations, qui inclut déjà le Paiement d'Offre Précoce. Le Prix Total payable dans le cadre des Offres Publiques sera calculé et déterminé comme prévu dans l'Offre d'Achat.

- (e) Paiement \en numéraire pour chaque tranche de \$1.000 ou €1.000 en principal, selon le cas, de la série d'Obligations spécifiée, valablement offertes et non valablement retirées avant ou au Moment d'Offre Précoce et acceptées à l'achat. Le Prix Total, lorsqu'il est calculé et déterminé de la manière décrite dans l'Offre d'Achat, comprend déjà le Paiement d'Offre Précoce.
- (f) Les Obligations EUR sont entièrement et inconditionnellement garanties par ABC, ABIWW, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., Brandbev S.à r.l., Brandbrew S.A. et Cobrew NV (les "Garants"). Les Obligations USD sont entièrement et inconditionnellement garanties par AB InBev et certaines de ses filiales directes et indirectes.
- (g) Le montant en principal restant dû de \$2.254.500.000 des Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émise par ABIWW et ABC se compose (i) du montant en principal restant dû de \$2.155.703.000 des Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émises par ABIWW et ABC (US03522AAG58/03522AAG5) et (ii) du montant en principal restant dû de \$98.797.000 d'Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émises par ABIWW et ABC (144A : US03522AAD28/03522AAD2 & Reg S : USU00323AD40/U00323AD4).

Les Offres Publiques relatives aux Obligations expireront à 17:00, heure de New York, le 17 avril 2024 (l'"**Heure d'Expiration**") ou, dans chaque cas, toutes autres date et heure auxquelles les Sociétés étendront l'Offre Publique concernée. Les Porteurs doivent valablement offrir leurs Obligations avant ou à 17:00, heure de New York, le 2 avril 2024 (ces date et heure, telles qu'elles peuvent être reportées pour une série d'Obligations, le "**Moment d'Offre Précoce**"), afin d'être éligible à recevoir le Prix Total applicable (tel que défini ci-dessous), ce qui inclut déjà un montant en numéraire (le "**Paiement d'Offre Précoce**") égal au montant applicable indiqué dans le tableau ci-dessus sous la rubrique "Paiement d'Offre Précoce" augmenté des intérêts échus. Si les Porteurs offrent valablement leurs Obligations après le Moment d'Offre Précoce mais au plus tard à l'Heure d'Expiration applicable, les Porteurs seront seulement éligibles à recevoir le Prix de l'Offre applicable augmenté des intérêts échus.

Les Obligations offertes peuvent être retirées à tout moment avant, mais pas plus tard que 17:00, heure de New York, le 2 avril 2024 (ces date et heure, telles qu'elles peuvent être reportées concernant une série d'Obligations, la "**Date Limite de Retrait**"). Les Offres Publiques sont soumises à la satisfaction de certaines conditions, telles que décrites dans l'Offre d'Achat; ces conditions comprennent la "**Condition de Financement**" à savoir la réalisation par l'une des Sociétés d'une ou plusieurs offres de nouvelles obligations qui se terminent au plus tard à l'Heure d'Expiration dans des conditions satisfaisantes pour les Sociétés (à leur discrétion), y compris, mais sans s'y limiter, le montant du produit net réalisé par ces offres étant suffisant, dans l'ensemble, pour effectuer le rachat des Obligations valablement présentées et acceptées à des fins d'achat dans le cadre des Offres Publiques.

Les Sociétés accepteront uniquement à l'achat les Obligations dont la mesure où le prix total d'achat (excluant les intérêts échus) n'excèdera pas le Plafond de l'Offre. Pour déterminer si le Plafond de l'Offre a été atteint, les Offrants convertiront d'abord le prix d'achat total des Obligations EUR valablement offertes en USD (dollars des Etats-Unis) de la manière décrite dans l'Offre d'Achat. Sous réserve du droit applicable, les Sociétés se réservent le droit, mais n'ont aucune obligation, d'augmenter ou diminuer le Plafond de l'Offre à tout moment (sans reporter la Date Limite de Retrait, ni autrement reconnaître des droits de retrait aux Porteurs), ce dont il pourrait résulter que les Sociétés achètent un montant total en principal d'Obligations plus important dans le cadre des Offres Publiques. Comme décrit plus en détail dans l'Offre d'Achat, si le montant d'achat des Obligations valablement offertes avant le Moment d'Offre Précoce dépasse le Plafond de l'Offre, sous réserve de la Condition de Financement, les Offrants ont l'intention (mais ne sont pas obligés) d'augmenter le Plafond de l'Offre à concurrence de tout ou partie du montant d'un tel dépassement, étant entendu qu'il ne sera pas augmenté à concurrence de plus de \$500.000.000 jusqu'à un montant maximal de \$2.500.000.000.

L'achat de toute série d'Obligations n'est pas soumis à la condition de l'achat d'une autre série d'Obligations. Toute Obligation valablement offerte et non valablement retirée dans le cadre des Offres Publiques et acceptée à l'achat sera achetée par les Sociétés sur la base du Plafond de l'Offre et des niveaux d'acceptation prioritaires mentionnés ci-dessus (les "**Niveaux d'Acceptation Prioritaires**"), chacun tel que décrit plus en détail dans l'Offre d'Achat. Si l'achat de toutes les Obligations valablement offertes a pour conséquence que le prix d'achat total soit plus élevé que le Plafond de l'Offre, les Offres Publiques seront sursouscrites et si les Sociétés acceptent les Obligations dans le cadre des Offres Publiques, toute Obligation acceptée à l'achat et relevant du Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus faible au sein duquel des Obligations

sont acceptées à l'achat, sera acceptée à l'achat sur une base proratisée. Afin d'éviter tout doute, les Obligations offertes avant ou au moment du Moment d'Offre Précoce auront priorité sur les Obligations offertes après le Moment d'Offre Précoce, indépendamment des Niveaux d'Acceptation Prioritaires. Si le Plafond de l'Offre est atteint au Moment d'Offre Précoce, aucune Obligation offerte après le Moment d'Offre Précoce ne sera achetée, sauf si les Sociétés augmentent le Plafond de l'Offre.

Les Porteurs d'Obligations qui sont valablement offertes et non valablement retirées au moment ou avant le Moment d'Offre Précoce et qui sont acceptées à l'achat, recevront le "**Prix Total**", qui inclut déjà le Paiement d'Offre Précoce pour les séries d'Obligations concernées indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les Porteurs d'Obligations qui sont valablement offertes après le Moment d'Offre Précoce mais au plus tard à l'Heure d'Expiration et qui sont acceptées à l'achat recevront le Prix Total applicable moins le Paiement d'Offre Précoce. Le Prix Total moins le Paiement d'Offre Précoce est défini comme le "**Prix de l'Offre**".

Il est conseillé aux Porteurs de vérifier auprès de la banque ou du courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire au travers duquel ils détiennent leurs Obligations à quel moment cet intermédiaire doit recevoir des instructions de la part d'un porteur afin que celui-ci soit en mesure de participer aux Offres Publiques avant les échéances spécifiées dans la présente et dans l'Offre d'Achat. Les échéances fixées par le système de compensation pour la soumission et le retrait d'instructions d'offre seront également antérieurs aux échéances pertinentes spécifiées dans la présente et dans l'Offre d'Achat.

Les Porteurs détenant des Obligations EUR directement via le NBB-SSS ou par l'intermédiaire d'un participant direct du NBB-SSS (autre que Euroclear ou Clearstream, Luxembourg) doivent, afin d'être admis à participer aux Offres Publiques pour les Obligations EUR de la façon spécifiée dans l'Offre d'Achat, (i) s'assurer du transfert des Obligations EUR qu'ils souhaitent offrir sur un compte auprès d'Euroclear ou Clearstream, Luxembourg, et (ii) maintenir ou, le cas échéant, obtenir, un accès à un compte auprès d'Euroclear ou Clearstream, Luxembourg au travers duquel de telles Obligations EUR peuvent être négociées, et sur lequel le Prix Total ou le Prix de l'Offre (selon le cas) et le paiement des intérêts échus applicable peuvent être crédités par AB InBev.

Les Porteurs d'Obligations EUR qui n'ont pas accès à un compte, comme décrit ci-dessus, auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un participant direct ou d'un autre intermédiaire), ou qui ne transfèrent pas les Obligations EUR qu'ils souhaitent offrir à un participant direct de l'un de ces systèmes de liquidation, ne seront pas en mesure de soumettre une Instruction d'Offre EUR (telle que définie dans l'Offre d'Achat) à l'Agent d'Offre et d'Information et ne seront pas admis à participer aux Offres Publiques de la façon spécifiée dans l'Offre d'Achat.

Tout Porteur d'Obligations EUR qui (i) détient ses Obligations EUR directement, ou par l'intermédiaire d'un participant direct du NBB-SSS, sur un "Compte N" au sein du NBB-SSS, (ii) n'est pas autorisé, en vertu de l'Article 4 de l'Arrêté Royal belge du 26 mai 1994, à détenir ses Obligations (directement ou indirectement) sur un "Compte X" au sein du NBB-SSS, et qui n'est par conséquent pas en mesure de transférer les Obligations concernées sur un compte auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg et (iii) qui est autorisé à examiner l'Offre d'Achat et réaliser une décision d'investissement au sujet des Offres Publiques, peut contacter l'Agent d'Offre et d'Information pour des informations supplémentaires, en se servant des coordonnées reprises plus bas.

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com.

Les *Lead Dealer Managers* des Offres Publiques (en ce qui concerne les Offres Publiques faites aux Porteurs Concernés (tels que définis ci-dessous) uniquement) sont :

BofA Securities 620 S Tryon Street, 20th Floor Charlotte North Carolina 28255 United States of America	Deutsche Bank Aktiengesellschaft Mainzer Landstraße 11-17 60329 Frankfurt am Main Germany Tél : +44 20 7545 8011	Deutsche Bank Securities 1 Columbus Circle New York, NY 10019 United States of America A l'attention de : Liability Managment Group Numéro sans frais : (866) 627-0391 Numéro PCV : (212) 250-2955	J.P. Morgan SE Taunustor 1 (TaunusTurm) 60310 Frankfurt am Main Germany À l'attention de : Liability Management Numéro : +44 20 7134 2468 Email : Liability_Manageme nt_EMEA@jpmorga n.com	J.P. Morgan Securities LLC 383 Madison Avenue New York, NY 10179 United States of America A l'attention de : Liability Management Group Numéro : (212) 834-4045 Numéro sans frais: (866) 834-4666
--	--	---	---	---

A l'attention de :
 Liability
 Management Group
 Collect: (980) 387-
 3907
 Numéro sans frais:
 (888) 292-0070
 Email:
 debt_advisory@bof
 a.com

En Europe:
 Telephone: +33 1
 877 01057
 Email: DG.LM-
 EMEA@bofa.com

Mizuho Securities Europe GmbH Taunustor 1 60310 Frankfurt am Main Germany À l'attention de : Liability Management Tél : +34 91 790 7559 Numéro sans frais : +1 (866) 271-7403 Email: liabilitymanagement @uk.mizuho-sc.com	Mizuho Securities USA LLC 1271 Avenue of the Americas New York, New York 10020 À l'attention de : Liability Management Group Tél : +1 (212) 205- 7736 Numéro sans frais :+1 (866) 271-7403	SMBC Bank EU AG Neue Mainzer Str. 52- 58 60311 Frankfurt am Main Germany À l'attention de : Liability Management Tél : +49 69 2222 9 8481 Email: liability.management@s mbcnikko-cm.com
--	--	--

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques est :

Global Bondholders Services Corporation

65 Broadway – Suite 404

- New York, New York 10006

A l'attention de : Corporate Actions

Numéro PCV pour Banquiers et Courtiers : +1 (212) 430-3774

Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais : +1 (855) 654-2014

Fax: +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779

E-mail : contact@gbsc-usa.com

Site web des Offres Publiques : <https://gbsc-usa.com/registration/abi>

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni les Offres Publiques, ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società et la Borsa*, "CONSOB") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes applicables. Les Offres Publiques sont réalisées en République d'Italie ("Italie") en tant qu'offres exemptées, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "Loi Services Financiers") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, telle qu'amendée. Les porteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou localisés en Italie peuvent offrir leurs Obligations à l'achat via des personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients en relation avec les Obligations ou l'Offre d'Achat.

Royaume-Uni. La communication de ce communiqué, de l'Offre d'Achat et de tout autre document lié aux Offres Publiques n'a pas été faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une "personne autorisée" aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA"). Par conséquent, ces documents n'ont pas été distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public dans le Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise à la restriction concernant la promotion financière en vertu de la section 21(1) du FSMA sur la base du fait qu'ils sont uniquement destinés et peuvent uniquement être communiqués à : (1) des personnes qui sont en-dehors du Royaume-Uni ; (2) des investisseurs professionnels relevant de la définition contenue à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (l'"Ordre"), (3) des personnes qui sont des membres ou des créanciers existants des Sociétés ou d'autres personnes relevant de l'article 43(2) de l'Ordre ; ou (4) toutes autres personnes auxquelles ces documents peuvent être communiqués légalement conformément à l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des "personnes pertinentes"). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques sont uniquement disponibles aux personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne peut agir sur la base de, ni se fier à, ce document ou son contenu.

France. Les Offres Publiques ne sont pas faites, directement ou indirectement, en République française (autrement qu'à des investisseurs qualifiés tels que décrits ci-dessous). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques ont uniquement été, et seront uniquement, distribués en République française à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le "Règlement Prospectus"). Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni tout autre document ayant trait aux Offres Publiques n'ont été soumis pour autorisation à l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été ni ne seront soumis ou notifiés à, ou approuvés ou reconnus par, l'Autorité des services et marchés financiers. Les Offres Publiques ne

sont pas réalisées en Belgique par le biais d'une offre publique au sens des articles 3, §1, 1° et 6, §1 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi Belge OPA") telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, les Offres Publiques ne peuvent être, et n'ont pas été, annoncées et les Offres Publiques ne seront pas étendues et ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques (en ce compris tous mémorandum, circulaires d'information, brochures ou autres documents similaires) ne peuvent être, n'ont pas été et ne seront pas, directement ou indirectement, distribués à ou mis à disposition de toute personne en Belgique autre que des **"investisseurs qualifiés"** au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, les Offres Publiques sont faites uniquement à des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini ci-dessus. Par conséquent, les informations contenues dans ce communiqué, l'Offre d'Achat ou dans tout autre document lié aux Offres Publiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou transmises ou distribuées à toute autre personne en Belgique.

Communications légales

Aucun des *Dealer Managers* (ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou affiliés respectifs) n'a de rôle à jouer en ce qui concerne tout ou partie des Offres Publiques faites à des Porteurs qui ne sont pas des Porteurs Concernés, où **"Porteurs Concernés"** signifie :

- (i) un Porteur d'Obligations USD ; ou
- (ii) un Porteur d'Obligations EUR qui est :
 - (a) s'il est résident ou situé dans un Etat membre de l'Union Européenne (l'"UE"), une "contrepartie éligible" ou un "client professionnel", chacun tel que défini dans la Directive n°2014/65/UE sur les marchés d'instrument financiers (tel qu'amendé le cas échéant),
 - (b) s'il réside ou est situé au Royaume-Uni, une "contrepartie éligible", telle que définie le FCA Handbook Conduct of Business Sourcebook, ou un "client professionnel" tel que défini au point (8) de l'article 2(1) du règlement (UE) n°600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union Européenne, ou
 - (c) s'il réside ou est situé dans une juridiction en dehors de l'UE ou du Royaume-Uni, un investisseur institutionnel en vertu du droit local applicable et non un investisseur de détail.

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou de rachat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou autre juridiction dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou autre juridiction.

Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes des Offres Publiques et aucune décision doit être prise par un Porteur sur base de ce communiqué. Les modalités des Offres Publiques sont décrits dans l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos des Offres Publiques. Si un Porteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il est recommandé au Porteur de se procurer un avis financier et légal, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou légal. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite aux Offres Publiques.

Les Sociétés, les *Dealer Managers* ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, l'Agent d'Offre et d'Information, le mandataire concernant les Obligations USD ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Porteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre des

Offres Publiques. Chaque Porteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les *Dealer Managers* et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

Anheuser-Busch InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tel : +1 212 573 9287

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

Tel : +32 16 276 888

E-mail : ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

Tel : +1 646 746 9673

E-Mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Médias

Relations avec les médias

E-mail : media.relations@ab-inbev.com

Investisseurs en titres à revenu fixe

Patrick Ryan

Tel : +1 646 746 9667

E-mail : patrick.ryan@ab-inbev.com

About Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de Nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 155,000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2023, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,4 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autre que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de l'US Securities and Exchange Commission ("SEC") le 11 mars 2024. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, les conflits en cours en Russie, en Ukraine et au Moyen-Orient, y compris le conflit en mer Rouge. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.